

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue via plateforme Zoom, le **lundi 26 juillet 2021 à 17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absente :

Madame Brigitte Minier, conseillère

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient via la plateforme ZOOM. Les membres du conseil, le directeur général et la greffière assistent à la séance via cette plateforme.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Renouvellement - Imposition d'un avis de réserve pour fins de constitution d'une réserve foncière sur une partie des lots 3 955 563, 3 955 564, 3 955 565, 3 955 566, 3 955 567, 3 955 597 et 3 955 598 au cadastre du Québec - Lots situés en front de la rue Saint-Georges.
4. Questions de l'assistance.
5. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Corriveau indique que l'enregistrement de la présente séance extraordinaire sera disponible pour les citoyens sur le site Internet de la Ville dans les plus brefs délais.

2021-315

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 26 juillet 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2021-316

RENOUVELLEMENT - IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE POUR FINS DE CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE SUR UNE PARTIE DES LOTS 3 955 563, 3 955 564, 3 955 565, 3 955 566, 3 955 567, 3 955 597 ET 3 955 598 AU CADASTRE DU QUÉBEC – LOTS SITUÉS EN FRONT DE LA RUE SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT la résolution 2019-267 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2019, par laquelle le conseil autorisait l'imposition d'un avis de réserve pour fins de constitution d'une réserve foncière sur une partie des lots 3 955 563, 3 955 564, 3 955 565, 3 955 566, 3 955 567, 3 955 597 et 3 955 598 au cadastre du Québec, lots situés en front de la rue Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE le but visé par l'imposition de cette réserve était de donner à la Ville la latitude nécessaire afin d'élargir l'emprise de la rue Saint-Georges et ainsi avoir l'espace requis pour l'aménagement d'une rue d'ambiance à échelle humaine;

CONSIDÉRANT QUE l'imposition de la réserve est valide pour une période de deux (2) ans et prendra fin le 4 août 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de renouveler l'imposition de cet avis de réserve pour une période supplémentaire de deux (2) autres années, soit jusqu'au 4 août 2023, permettant ainsi au conseil de poursuivre sa réflexion pour l'aménagement de cette rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

Que ce conseil municipal autorise le renouvellement pour une durée de deux (2) ans de l'avis de réserve pour fins de constitution d'une réserve foncière conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur l'expropriation*, sur une partie des lots 3 955 563, 3 955 564, 3 955 565, 3 955 566, 3 955 567, 3 955 597 et 3 955 598 au cadastre du Québec décrits et montrés à la description technique et au plan préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 28 mai 2019, portant le numéro de minute 52186, lesquels sont joints en annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil municipal mandate le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. aux fins de préparer, signifier et publier l'avis de réserve et de comparaître à toutes procédures pouvant en découler.

Que ce conseil municipal autorise la trésorière à défrayer les honoraires professionnels requis.

Que la greffière, le greffier adjoint ou le directeur général, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document nécessaire donnant effet à la présente.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Sylvain Houle et Emile Grenon Gilbert ainsi que monsieur le maire Yves Corriveau.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2021-317

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance extraordinaire du 26 juillet 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 17 h 41.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**